

Saint-Pierre, le 3 mai 2023

Arrêté n° 898

autorisant la société « PAPANGUE PROTECTION »
à exercer sur la voie publique les missions de surveillance
sur les sites de la manifestation au « THÉÂTRE DES SABLES » et au « BLUE BAYOU »
sur la commune de L'Étang-Salé

Le préfet de La Réunion

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L.613-1, les articles L.611-1 et suivants et R.611-1 et suivants ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jérôme FILIPPINI, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

Vu l'arrêté n° 1670 du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Jean-Paul NORMAND, sous-préfet de Saint-Pierre et à ses collaborateurs ;

Vu l'autorisation d'exercer n° AUT-974-2118-03-26-20190694577 délivrée par la commission locale d'agrément de contrôle Océan Indien, portant autorisation d'exercer à la société « PAPANGUE PROTECTION », sise 56 bis rue Mickaël GORBATCHEV (97 430) Le Tampon, représentée par M. Jean-François MALLI ;

Vu la demande, reçue en sous-préfecture le 24 avril 2023 tendant à obtenir le gardiennage par la société « PAPANGUE PROTECTION », de la manifestation au « THÉÂTRE DES SABLES » au mois de mai 2023 sur la commune de L'Étang-Salé ;

Considérant que la mission de gardiennage et de surveillance dont il s'agit est strictement limitée dans le temps :

Au Théâtre des Sables

- 3 agents de sécurité de 19h00 à 22h00 le samedi 6 mai 2023,
- 3 agents de sécurité de 08h00 à 13h00 le mercredi 10 mai 2023,
- 3 agents de sécurité de 19h00 à 22h00 le samedi 20 mai 2023,
- 3 agents de sécurité de 08h30 à 10h15 le mardi 23 mai 2023,
- 3 agents de sécurité de 10h30 à 12h30 le mardi 23 mai 2023,
- 3 agents de sécurité de 14h00 à 17h00 le mardi 23 mai 2023,
- 3 agents de sécurité de 19h00 à 22h00 le jeudi 25 mai 2023,
- 3 agents de sécurité de 19h00 à 22h00 le samedi 27 mai 2023,

Au Blue Bayou

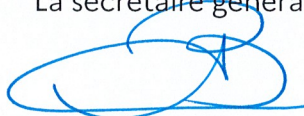
- 1 agent de sécurité de 15h00 à 17h00 le dimanche 28 mai 2023.

Sur proposition du sous-préfet de Saint-Pierre,

ARRÊTE

- Article 1 :** La société « PAPANGUE PROTECTION », sise 56 bis rue Mickaël GORBATCHEV (97 430) Le Tampon, est autorisée à exercer sur la voie publique les missions de surveillance contre les vols, dégradations et effractions visant les biens dont elle a la garde, sur les sites de la manifestation au « THÉÂTRE DES SABLES » et au « BLUE BAYOU » sur la commune de L'Étang-Salé aux dates et horaires susvisés (planning ci-joint).
- Article 2 :** Les effectifs engagés sous la responsabilité de la société de sécurité privée « PAPANGUE PROTECTION », sont détenteurs de la carte professionnelle.
- Article 3 :** Les agents de sécurité de la société privée « PAPANGUE PROTECTION », assurant la mission visée à l'article 1 ne pourront, de quelque manière que ce soit, être armés. En aucun cas les membres de la société de sécurité affectés à cette mission ne sont habilités à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment). De la même manière, les agents ne pourront effectuer un contrôle général de police administrative. De façon plus générale, les agents de la société de sécurité privée n'exerceront aucune prérogative de puissance publique dévolue aux seuls agents de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de la police municipale. Tout incident, tout fait dommageable résultant de l'intervention de la société de sécurité privée sur les sites susvisés, ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.
- Article 4 :** Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L.613-1, précisant que pendant la manifestation, les agents de sécurité exerceront exclusivement sur la voie publique des missions, même itinérantes, de surveillance contre les vols, dégradations et effractions visant les biens dont ils ont la garde.
- Article 5 :** La présente autorisation précaire et révocable à tout moment prendra fin à l'expiration de la mission.
- Article 6 :** Le sous-préfet de Saint-Pierre, le lieutenant-colonel commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Saint-Pierre, le directeur de la société « PAPANGUE PROTECTION », la commune concernée et l'organisateur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le sous-préfet de Saint-Pierre,
La secrétaire générale,



Audrey SERVAT

Voies et délais de recours :

Dans les deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits :

-un recours gracieux motivé peut être adressé à mes services.

-un recours hiérarchique peut être introduit auprès du ministre de l'intérieur.

-un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, sis 2 ter rue Félix Guyon, 97400 Saint-Denis dans les deux mois suivant la date de notification de la décision contestée ou la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

**LOT 1:
PRESTATIONS DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE**

ENTREPRISE : PAPANQUE PROTECTION

Tél. : 0692 07 85 53

INTERLOCUTEUR : M. Jean-François MALLI

Planning spectacle prévisionnel
MAI 2023

Manifestation	Date de la manifestation	Heure d'arrivée des agents sur le site	Heure de début de la manifestation	Heure de fin prévue de la manifestation	Nombre d'agents
BRICE LIIE « KONYE »	Samedi 06 mai 2023	19h00	20h00	22h00	3
Séminaire « Inspection Académique »	Mercredi 10 mai 2023	08h00	08h30	13h00	3
Concert Christophe ZOOONES « ZOOLOGY »	Samedi 20 mai 2023	19h00	20h00	22h00	3
Ciné Marmailles « Inséparables »	Mardi 23 mai 2023	08h30	09h30	10h15	3
Ciné Marmailles « Princesse Dragon »	Mardi 23 mai 2023	10h30	11h00	12h30	3
Ciné Marmailles « Le Peuple Loup »	Mardi 23 mai 2023	14h00	15h00	17h00	3
« LES INSOLIT'R »	Jeudi 25 mai 2023	19h00	20h00	22h00	3
*Dimanches du BLUE BAYOU « KAPOR »	Dimanche 28 mai 2023	15h00	16h00	17h00	1
Concert SABOUK « VIZION GRAMOUN	Samedi 27 mai 2023	19h00	20h00	22h00	3

* Hors les murs : Spectacle au BLUE BAYOU

Vous souhaitant bonne réception,

La Présidente,

Lydie DELGARD

Régie du Théâtre et de
l'Animation de l'Étang-Salé

La Présidente
Lydie DELGARD

THÉÂTRE DES SABLES - RÉGIE DU THÉÂTRE ET DE L'ANIMATION DE L'ÉTANG-SALÉ

11, Place Fourcade - 97427 L'ÉTANG-SALÉ - RÉUNION

Téléphone : 0262 26 50 97 / E-mail : secretariat@theatredessables.re

SIRET : 200 089 787 0010 APE : 9001Z

Licences d'entrepreneur de spectacles : D-2022-004561/62/63